



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 – 130

Nomenclature @CTES : Autres domaines / Culture

CULTURE

CONVENTION DE PRET AVEC L'AGENCE LIVRE & LECTURE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il convient de régulariser le prêt, par l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté (ALL BFC), d'un aspirateur utilisé pour le dépoussiérage du fonds ancien ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de prêt de matériel avec l'ALL BFC, représentée par sa directrice, Marion Clamens, aux conditions suivantes :
 - Date : du 08/03/22 au 31/12/2022,
 - Montant : gratuit,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la médiathèque.



A Tonnerre, le 7 juin 2022,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre